

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/12/2024 - 177203 - 2019 B 35388 - 879 079 986 - A.C. RANELAGH

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

20 DEC. 2024

Sous le N° :

177 203

MB

A.C. RANELAGH

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros

Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS

879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PAR LE PRESIDENT

=====

Conformément à son rapport de gestion, le Président a proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, soit la somme de 108.067,52 Euros, au poste report à nouveau actuellement créditeur de 144.765,39 Euros, qui après affectation sera créditeur de 252.832,91 Euros.

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2024

=====

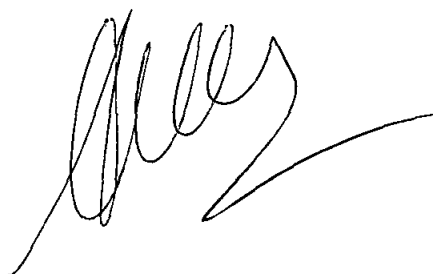
DEUXIEME DECISION

=====

Affectation des résultats

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, soit la somme de 108.067,52 Euros, au poste report à nouveau, actuellement créditeur de 144.765,39 Euros, et qui après affectation restera créditeur de 252.832,91 Euros.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



A.C. RANELAGH

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*copie certifiée conforme à
l'original.*



**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2023**

CABINET PNA

Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie de Paris
SAS à capital variable au minimum de 50.000 Euros - 351 448 121 RCS CRETEIL - APE 6920Z
Siège Social : 12 bis, avenue de la Tourelle - 94100 - SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. 01 43 70 55 44
e-mail : contact@pna-ec.fr

A.C. RANELAGH
SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C. RANELAGH, relatifs à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

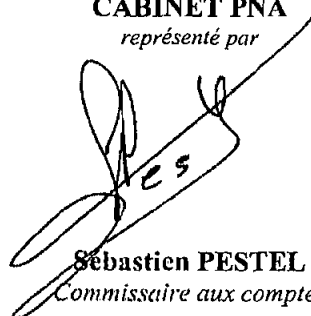
.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Maur-des-Fossés, le 13 juin 2024

CABINET PNA

représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Pestel', is written over a diagonal line that crosses the text 'CABINET PNA' and 'représenté par'.

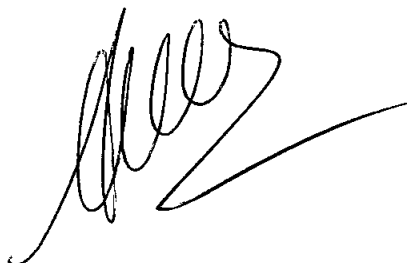
Sébastien PESTEL

Commissaire aux comptes

A.C. RANELAGH
Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS
879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

LES COMPTES ANNUELS DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 79 RUE DU RANELAGH 75016 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 7 9 0 7 9 9 8 6 0 0 0 2 9

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2023

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)				AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC							
		Frais de développement *		CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG							
		Fonds commercial (1)		AH	590 000	AI		590 000					
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO							
		Constructions		AP		AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	138 772	AS	85 530	53 242					
		Autres immobilisations corporelles		AT	227 787	AU	68 985	158 802					
		Immobilisations en cours		AV		AW							
		Avances et acomptes		AX		AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT							
		Autres participations		CU		CV							
		Créances rattachées à des participations		BB		BC							
		Autres titres immobilisés		BD		BE							
		Prêts		BF		BG							
		Autres immobilisations financières*		BH	23 639	BI		23 639					
TOTAL (II)				BJ	980 199	BK	154 515	825 684					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM							
		En cours de production de biens		BN		BO							
		En cours de production de services		BP		BQ							
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS							
		Marchandises		BT	108 183	BU		108 183					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW							
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	8 381	BY		8 381					
		Autres créances (3)		BZ	109 017	CA		109 017					
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD)		CE							
Disponibilités		CF	168 124	CG		168 124							
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 042	CI		7 042						
	TOTAL (III)		CJ	400 749	CK		400 749						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM										
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 380 949			IA	154 515	1 226 433				
	Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :				Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	144 765	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	108 067	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	258 332	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	536 171	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	349 506	
	Dettes fiscales et sociales			DY	70 510	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 912	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	968 100		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 226 433		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	968 100
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 758 178	FB		FC	3 758 178		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 758 178	FK		FL	3 758 178		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	48 531		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 880		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 808 590	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 730 580	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(11 528)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	419 446	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	7 907	
	Salaires et traitements*						FY	356 565	
	Charges sociales (10)						FZ	73 489	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*				GA	48 507		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
	Autres charges (12)						GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	5 668	
							GF	3 630 637	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	177 952		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	6 522	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 522		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	47 281	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	47 281		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(40 758)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	137 194		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	135		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	135		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(135)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	28 992		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 815 113		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 707 045		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	108 067		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	48 531	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				135			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des continues)*

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	590 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	113 224	KT		KU	25 548
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	198 935	KW		KX	3 920
		Matériel de transport *				KY	17 990	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 942	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	337 091	LO		LP	29 468	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	23 639	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	23 639	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	950 731	ØH		ØJ	29 468		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	590 000	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	138 772	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	202 855	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	17 990	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 942	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	366 560	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	23 639	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	23 639	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	980 199	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C. RANELAGH</u>										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	61 920	QA	23 610	QB		QC	85 530					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	39 998	QE	19 910	QF		QG	59 909					
	Matériel de transport	QH	589	QI	3 598	QJ		QK	4 187					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 499	QM	1 388	QN		QO	4 888					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II	QU	106 008	QV	48 507	QW		QX	154 515					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	106 008	OP	48 507	OQ		OR	154 515					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	23 639	UV		UW	23 639		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	8 381		8 381				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	26 084		26 084				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 731		8 731				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	74 202		74 202				
	Charges constatées d'avance			VS	7 042		7 042				
	TOTAUX			VT	148 080	VU	124 441	VV	23 639		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	349 506		349 506						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 825		12 825						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 004		26 004						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	28 992		28 992					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 226		1 226					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 463		1 463					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	536 171		536 171						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 912		11 912						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	968 100	VZ	968 100						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe 2023**ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 1 226 433 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le chiffre d'affaires HT est de 3.758.178 euros, dégageant un bénéfice de 108 068 euros.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif intervenu au cours de l'exercice écoulé, ou depuis la clôture de ce dernier, ne mérite d'information particulière.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, définies par les dispositions législatives et réglementaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

L'analyse des postes de l'actif immobilisé n'a pas révélé d'impact significatif pouvant nécessiter une décomposition des biens immobilisés, ou une modification des plans d'amortissements en fonction de leur durée réelle d'utilisation.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe 2023

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

*** Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles**

IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
- Installations techniques	Linéaire	5 ans
- Installations générales	Linéaire	10 ans
- Matériel bureau & informatique	Linéaire	5 ans

*** Composition du capital social**

Le capital social est fixé à 5.000 Euros, divisé en 500 actions de 10 Euros de valeur nominale.

Variation Capitaux Propres	31/12/22	+	-	31/12/23
Capital	5 000 €			5 000 €
Réserve légale	500 €			500 €
Report à nouveau	68 412 €	76 353 €		144 765 €
Résultat	76 353 €	31 714 €		108 067 €
Totaux	150 265 €	108 067 €	- €	258 332 €

*** Mode d'évaluation des stocks**

Les stocks ont été évalués à partir d'un inventaire physique chiffré aux derniers prix des factures d'achats hors taxes.

*** Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Niveau de résultat	Avant impôts	impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	177 953	39 216	138 737
Résultat financier	-40 758	-10 190	-30 568
Résultat exceptionnel	-135	-34	-101
TOTAL	137.060	28.992	108.068

*** Transferts de charges de personnel** : 48.532 €

*** Ventilation de l'effectif moyen**

Cadres	1
Employés (tous niveaux)	10
Total	11

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

 Annexe 2023**CHARGES A PAYER**

<u>DETTE SOCIALES</u>		15 390,00 Euros
Congés à payer bruts	12 825,00	
Charges sur congés à payer	2 565,00	
<u>DETTE FISCALES</u>		882,18 Euros
Taxe formation	882,18	
<u>AUTRES DETTES</u>		11 912,00 Euros
EDF	2 312,00	
Honoraires	9 600,00	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>		7 042,00 Euros
Entretien	1 257,00	
Assurances	5 785,00	

PRODUITS A RECEVOIR

<u>PRODUITS A RECEVOIR</u>		74 202,00 Euros
Ristournes	74 202,00	

TABLEAUX DIVERS

- Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	Tableau N° 2054
- Amortissements pratiqués par catégorie	Tableau N° 2055
- Provisions pratiquées par catégorie	Tableau N° 2056
- Echéances des créances & dettes à la clôture	Tableau N° 2057